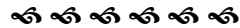


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 2 Juillet 2019



EXTRAIT N° 2019.00207 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 17
↔ présents : 14
↔ représentés : 0

Date de convocation :

26 Juin 2019

Secrétaire de séance :

Jean-Jacques LUMEAU

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet à 14 heures 00, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques

LUMEAU, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT, M. Eric PROVOST

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents excusés :

DONGES : M. François CHENEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-NAZAIRE : Mme Gaëlle BENIZE

Commission : Commission Finances

Objet : Commande publique - Fourniture de pneumatiques, d'accessoires et de prestations associées pour les véhicules et matériels roulants et de pièces mécaniques d'origine ou adaptables pour véhicules légers particuliers, utilitaires et poids lourds – Convention de groupement de commandes entre la CARENE et les villes de Saint-Nazaire, Pornichet, Trignac et Montoir de Bretagne – Approbation et autorisation de signature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 2 Juillet 2019**

Commission : Commission Finances

Objet : Commande publique - Fourniture de pneumatiques, d'accessoires et de prestations associées pour les véhicules et matériels roulants et de pièces mécaniques d'origine ou adaptables pour véhicules légers particuliers, utilitaires et poids lourds - Convention de groupement de commandes entre la CARENE et les villes de Saint-Nazaire, Pornichet, Trignac et Montoir de Bretagne – Approbation et autorisation de signature

Martin ARNOUT, Conseiller communautaire, membre du Bureau,

Expose,

Le marché de fourniture de pneumatiques, d'accessoires et de prestations associées pour les véhicules et matériels roulants et de pièces mécaniques d'origine ou adaptables pour véhicules légers particuliers, utilitaires et poids lourds arrivant prochainement à échéance, il convient de le renouveler. Les villes de Saint-Nazaire, Pornichet, Trignac, Montoir-de-Bretagne et la CARENE ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113.7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de pneumatiques, d'accessoires et de prestations associées pour les véhicules et matériels roulants et de pièces mécaniques d'origine ou adaptables pour véhicules légers particuliers, utilitaires et poids lourds désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement,
- autorise la signature de cette dernière avec les villes de Saint-Nazaire, Trignac, Pornichet et Montoir de Bretagne.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 2 Juillet 2019



EXTRAIT N° 2019.00208 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 17
↔ présents : 14
↔ représentés : 0

Date de convocation :

26 Juin 2019

Secrétaire de séance :

Jean-Jacques LUMEAU

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet à 14 heures 00, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques

LUMEAU, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT, M. Eric PROVOST

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents excusés :

DONGES : M. François CHENEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-NAZAIRE : Mme Gaëlle BENIZE

Commission : Commission Finances

Objet : Commande publique - Maintenance, travaux, télésurveillance de systèmes d'alarmes intrusion et interventions de sécurité - Convention de groupement de commandes entre la CARENE et les villes de Saint-Nazaire, Pornichet, Trignac, Montoir de Bretagne et Saint-Malo de Guersac, le CCAS de Saint-Nazaire et la Fédération des maisons de quartier – Approbation et autorisation de signature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 2 Juillet 2019**

Commission : Commission Finances

Objet : Commande publique - Maintenance, travaux, télésurveillance de systèmes d'alarmes intrusion et interventions de sécurité - Convention de groupement de commandes entre la CARENE et les villes de Saint-Nazaire, Pornichet, Trignac, Montoir de Bretagne et Saint-Malo de Guersac, le CCAS de Saint-Nazaire et la Fédération des maisons de quartier – Approbation et autorisation de signature

Martin ARNOUT, Conseiller communautaire, membre du Bureau,

Expose,

Le marché de maintenance, de travaux, de télésurveillance de systèmes d'alarmes intrusion et d'interventions de sécurité arrivant prochainement à échéance, il convient de le renouveler. Les villes de Saint-Nazaire, Pornichet, Trignac, Montoir de Bretagne, Saint-Malo-de-Guersac, le CCAS de Saint-Nazaire, la Fédération des maisons de quartiers et la CARENE ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113.7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de maintenance, de travaux, de télésurveillance de systèmes d'alarmes intrusion et d'interventions de sécurité désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement,
- autorise la signature de cette dernière avec les villes de Saint-Nazaire, Pornichet, Trignac, Montoir de Bretagne et Saint-Malo-de-Guersac, le CCAS de Saint-Nazaire et la Fédération des maisons de quartier.

Le Président,
David SAMZUN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 2 Juillet 2019



EXTRAIT N° 2019.00209 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 14
↪ représentés : 0

Date de convocation :
26 Juin 2019

Secrétaire de séance :
Jean-Jacques LUMEAU

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet à 14 heures 00, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT, M. Eric PROVOST

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents excusés :

DONGES : M. François CHENEAU

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-NAZAIRE : Mme Gaëlle BENIZE

Commission : Commission Personnel

Objet : Personnel - Mutualisation – Convention de services communs entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE – Service Reprographie – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 6

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 2 Juillet 2019

Commission : Commission Personnel

Objet : Personnel - Mutualisation – Convention de services communs entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE – Service Reprographie – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 6

Sylvie CAUCHIE, Vice-présidente,

Expose,

La Ville de Saint-Nazaire dispose d'une équipe de reprographie composée de deux personnes, dépendante du Service « Accueil Courrier Reprographie », permettant d'effectuer des travaux d'impression et de façonnage. Cette équipe effectue ces travaux pour les services municipaux, et pour certains documents dont la production est mutualisée avec la CARENE (plaquettes communes par exemple). Prochainement, elle va assurer la mise sous plis et le publipostage de manière centralisée.

Les moyens techniques dont dispose l'équipe de reprographie de la Ville de Saint-Nazaire permettent de proposer à la CARENE, d'une part, l'impression et le façonnage de ses documents qui sont actuellement réalisés par des prestataires extérieurs, et qui répondent aux possibilités techniques de la reprographie (tout type de tirage hormis l'offset) et, d'autre part, d'effectuer la mise sous pli et les publipostages en nombre de la CARENE (par exemple, les factures d'eau envoyées aux abonnés).

Cette évolution implique que l'équipe de la reprographie de la Ville de Saint-Nazaire soit renforcée de deux personnes; en contrepartie, la CARENE contribuera au financement du prix de revient du service en fonction des travaux qu'elle aura confiés à la Ville. Le bilan économique global réalisé en phase d'étude a mis en avant une économie globale comprise entre 40 000 € et 50 000 € par an.

Cette nouvelle organisation permettra d'optimiser la collaboration entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE via la création d'un nouveau service commun, qu'il convient de placer au niveau de la Ville de Saint-Nazaire compte tenu de ces éléments.

Ce projet et l'avenant annexé ont reçu l'avis favorable du Comité technique de la CARENE réuni le 2 mai 2019, ainsi que l'avis favorable du Comité technique de la Ville réuni le 21 mai 2019.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve convention de service commun, signée le 17 octobre 2017 joint à la présente délibération,
- autorise le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout document y afférent.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU